

*DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION*

**Année 2022  
Séance du 7 décembre 2022  
N° 43**

**Objet : Réponse à l'appel à  
initiatives Memor'Image**

## ***DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION***

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis**

### **Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### **Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

### **Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie  
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

### **Etaient excusés :**

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGOHSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

**Le quorum est atteint.**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 15/12/2022**

Application agréée E-legalelite.com

99\_DE-004-200067437-20221207-43\_07122022

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, les médiathèques de Provence Alpes Agglomération sont engagées à œuvrer auprès des publics éloignés de la lecture et de la culture. La politique sociale des médiathèques inscrit déjà des animations auprès d'institutions extérieures comme l'accueil de jour, les maisons de retraite et le portage à domicile.

Dans un souci de développement des services rendus, le service des médiathèques a répondu à l'appel à initiatives Mémor'Images du département sur l'accès des seniors, principalement dépendant, aux pratiques culturelles.

Trois axes ont été proposés par le service des médiathèques :

- Des lectures et des ateliers jeux dans les maisons de retraite et les EPHAD
- Des ateliers d'expression écrite et dessinée dans les maisons de retraite et les EPHAD
- Le soutien et l'expertise à la constitution de collections dans les maisons de retraite et les EPHAD

Une contribution du département est sollicitée au titre de l'axe 2 pour le financement des ateliers d'expression selon le plan de financement suivant :

	Prise en charge	Pourcentage
Département	3 000€	54%
Provence Alpes Agglomération (autofinancement)	2 500€	46%
Total	5 500€	100%

Il vous est demandé :

- d'approuver la réponse à l'appel à initiatives
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents au projet

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,

Denis BAILLE

PUBLIE LE :

**15 DEC. 2022**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalelite.com

99\_DE-004-200067437-20221207-43\_07122022